

Présents: Bernard BARILLOT, Philippe BERLAND, Camille BILLARD, Frédérique BINET, Gérard BLAVETTE, Didier DESPRETZ, Claire FAUCON, Olivier GAYET, Olivier GÉMOT, Yannick GIRARD, Cindy LARMOYER, Pamela LUCAS, Élisabeth MARCHAND, Nicky MARESCOT, Patrick MORIN, Amandine PARVAUD, Jacqueline QUINTARD-MELOUKI, Sébastien SUIRE et Michaël TRIBOT.

Secrétaire : Nicky MARESCOT

Jean-Jacques Dempuré ouvre la séance et accueille les nouveaux élus. Il laisse la parole au doyen de l'assistance pour procéder au vote du maire.

Élection du Maire :

Sous la présidence du doyen de l'assemblée, est élu à bulletin secret, au premier tour de scrutin, et à l'unanimité le seul candidat déclaré : Olivier GAYET. Le Maire distribue et donne lecture au conseil de la charte des élus.

Élection des adjoints :

Après avoir ouvert 4 postes d'adjoints, sont élus à l'unanimité, à bulletin secret, les candidats proposés par le maire :

- Jacqueline QUINTARD-MELOUKI, 1ère adjointe,
- Sébastien SUIRE, 2ème adjoint ,
- Élisabeth MARCHAND, 3ème adjointe,
- Michaël TRIBOT, 4ème adjoint.

Délégations de compétences du conseil au maire :

Le conseil, pour favoriser une bonne administration communale, et dans le but d'accélérer la prise de décision des communes et d'éviter ainsi d'être convoqué sur chaque demande, délègue une partie de ses prérogatives au maire.

Attribution d'indemnité de fonction :

Le conseil décide de l'attribution d'indemnités au maire et aux adjoints, dont le montant sera inférieur à celui du barème en vigueur, à savoir 49 % de l'indice brut terminal de la FPT pour le maire (taux maximum de 51,6 %) ; 17,2 % pour les adjoints (taux maximum de 19,8 %) et 6 % pour les conseillers détenteurs de délégations (missions ponctuelles ou plus régulières). A ce titre Didier DESPRETZ sera en charge du volet sport/associations. Un autre conseiller pourra également être nommé ponctuellement pour la gestion d'un dossier spécifique (l'enveloppe budgétaire le permettant).

Questions diverses :

- L'ensemble des conseillers autorise l'envoi de la convocation par courriel, de même que les petits fichiers de documentation. Les dossiers plus lourds pourront soit être consultables en mairie, soit envoyés par voie postale.
- Présentation rapide des différentes commissions dans lesquelles les élus seront désignés lors du prochain conseil.
- Réunion maire-adjoints : mercredi 27 mai à 20h15, salle de réunion de la bibliothèque (ouverte aux conseillers s'ils le souhaitent)
- Prochain conseil municipal : mercredi 3 juin à 20h30 salle des fêtes (commissions municipales, vote des taxes locales, vote des subventions budgets primitifs, ...)